

**COUR PÉNALE INTERNATIONALE
BUREAU DU PROCUREUR**

DÉCLARATION DE TÉMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉMOIN

Nom : BABOUE

Sexe : Masculin

Prénom : Fredo Giscard

Nom du père : [REDACTED]

Autre nom utilisé : Yacho

Nom de la mère : [REDACTED]

Lieu de naissance : Bangui

Numéro de pièce d'identité : [REDACTED]

Date de naissance : 16/01/1982

Nationalité : Centrafricaine

Ethnie : Gbaya

Religion : chrétienne

Langues parlées : Gbaya, sango, français (basique)

Langues écrites : Sango, français

Langues utilisées au cours de l'entretien : Sango, français

Emploi : Vendeur de boissons

Lieu de l'entretien : Bangui (RCA)

Dates et heures de l'entretien : 20 MAI 2017, 1300h – 1630h
21 MAI 2017, 1145h – 1600h
22 MAI 2017, 1145h – 1545h

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien : Fredo Giscard BABOUE,

Témoin ; [REDACTED] Enquêtrice-adjointe ; [REDACTED]

adjoint du Procureur ; [REDACTED] Interprète Sango – Français

de [REDACTED]

[Paraphe de toutes les personnes présentes lors de l'entretien]

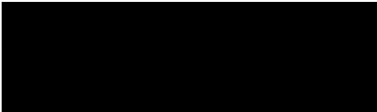
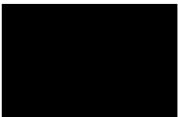




Introduction

1. J'ai été présenté à  (substitut adjoint du Procureur), fonctionnaires du Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour pénale internationale (CPI) et à  qui est Interprète Sango-Français pour le Bureau du Procureur de la CPI.
 2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission du Bureau au sein de la CPI.
 3. Les enquêteurs m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se déroulent en République Centrafricaine (RCA) depuis Août 2012. Ils m'ont également dit qu'ils avaient pris contact avec moi car ils pensaient que je pourrais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
 4. J'ai consenti à ce que l'entretien se fasse en Sango. Je comprends et je parle parfaitement le Sango.
 5. Les enquêteurs m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. Ils m'ont précisé qu'ils cherchaient à connaître la vérité. Je consens à dire la vérité et je m'engage à apporter les réponses les plus complètes possible et fidèles à ce que je sais et me rappelle.
 6. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais au Bureau, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux juges, à l'accusé/aux accusés, au(x) conseil(s) de l'accusé/des accusés et aux représentants légaux des victimes.
 7. Les enquêteurs m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec le Bureau, ce que je comprends parfaitement.
 8. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des enquêteurs.
 9. Les enquêteurs m'ont expliqué le déroulement de l'entretien. Ils m'ont indiqué qu'il était important que mon récit des événements soit aussi précis que possible et que,
- 

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



Page 2 sur 16

CAR-OTP-2054-0250



si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens, je n'hésite pas à le leur signaler. J'ai bien noté que je devais distinguer les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.

10. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Informations personnelles

11. Je me nomme Fredo Giscard BABOUE, surnommé « Yacho ». Je suis né à BANGUI le 16 janvier 1982. J'ai fait mes études primaires à l'école Notre-Dame d'Afrique à BANGUI, puis j'ai fait deux années d'études secondaires au Lycée Barthélémy BOGANDA de BERBERATI. Après avoir arrêté l'école j'ai fait des petits boulots. Depuis 2012 je fais de la vente de boisson. [REDACTED]

Ma connaissance de crimes commis par les Anti-Balaka

12. Les Anti-Balaka sont entrés dans le quartier Cité Jean XXIII 2 le 5 décembre 2013. Je les appelle des « bandits » et non des militaires parce que s'ils étaient des militaires, ils auraient juste libéré la population. Là ils ont aussi pillé la population, c'est pour ça que je les appelle des bandits.
13. En effet, lorsque les Anti-Balaka sont arrivés à BANGUI le 5 décembre 2013, ils sont d'abord allés combattre les Seleka. Mais ensuite ils ont sillonné le quartier avec leurs gris-gris et ont pillé systématiquement toutes les maisons des Arabes (par Arabe je fais référence aux musulmans et aux Centrafricains de souche islamisés). Il n'y avait pas beaucoup de maisons de musulmans dans la Cité Jean XXIII 2, peut-être trois ou quatre. Elles ont toutes été pillées. Ces maisons n'appartenaient pas à des Seleka mais à des civils.
14. Lorsque les Anti-Balaka sont arrivés à BANGUI, les musulmans et les Centrafricains islamisés avaient déjà fui le quartier Cité Jean XXIII 2 lorsqu'ils avaient entendu que ceux-ci allaient venir, car ils avaient peur des représailles. Je ne sais pas ce qui se passait dans leur tête mais je pense que c'est la raison pour laquelle ils sont partis. En effet les Seleka avaient fait beaucoup de mal aux chrétiens quand ils sont entrés à BANGUI en mars 2013 et également auparavant alors qu'ils progressaient vers la capitale. Par exemple ils ont lancé une roquette devant l'église Frères Membres de la Fédération chrétienne en novembre 2013 dans le quartier Cité Jean XXIII 2, ce qui a

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 3 sur 16

CAR-OTP-2054-0251



tué de nombreuses personnes. Pour les Seleka, si un chrétien osait faire quelque chose de mal ou dire quelque chose de mal à un musulman alors ils le tuaient. Je pense que les Anti-Balaka ont commis des crimes contre les musulmans par vengeance.

15. Il y a eu également beaucoup de règlements de compte : si quelqu'un avait un problème avec un individu, il allait voir les Anti-Balaka et ceux-ci venaient tuer la personne sans poser de question. En fait les Anti-Balaka se sont substitués aux représentants des autorités locales et ont commencé à faire leur travail. Je peux vous donner l'exemple d'un chauffeur, appelé [REDACTED] qui travaillait pour le CICR : ce chauffeur avait un problème avec sa femme qui est venue se plaindre devant mon père. Mon père lui a dit qu'il allait enregistrer sa plainte et suivre la procédure normale. Mais comme la femme était impatiente parce que son mari la menaçait, elle est partie voir les Anti-Balaka pour leur exposer sa situation. Les Anti-Balaka ont alors convoqué l'homme et la femme afin de les entendre. Leur opinion étant que le mari était fautif, ils l'ont ligoté, lui ont tapé dessus et lui ont infligé une amende.
16. Les Anti-Balaka tuaient systématiquement ceux qu'ils considéraient comme des traîtres, c'est-à-dire les Centrafricains, même chrétiens, qui travaillaient chez les Gula (tous les Gula ne sont pas des musulmans) ou chez les musulmans. Si quelqu'un venait leur dire que telle personne travaillait chez les musulmans ou était amie avec les Gula, la personne disparaissait et on ne la revoyait plus. Ils étaient considérés comme traîtres même s'ils travaillaient pour des musulmans ou des Gula civils (non Seleka). Je n'ai pas d'exemple de ceci dans mon quartier mais j'entendais des rumeurs sur de tels incidents ayant eu lieu à BOY-RABE où la plupart des habitants étaient musulmans et donc où la plupart des habitants travaillaient avec eux. A l'arrivée des Anti-Balaka, les musulmans de BOY-RABE avaient fui vers PK5 mais les Centrafricains qui travaillaient pour eux étaient restés. Le seul exemple précis qui m'a été rapporté concerne le cousin chrétien de [REDACTED] (il est aujourd'hui au Cameroun pour ses études, je n'ai pas ses coordonnées). Il a été pris par les Anti-Balaka et a disparu. Je pense que ce sont les éléments [REDACTED] qui l'ont pris car [REDACTED] était basé à BOY-RABE. C'est [REDACTED] et ses éléments qui faisaient ce que je vous ai rapporté à la population de BOY-RABE.

Capture et disparition [REDACTED] dans une base Anti-Balaka

17. [REDACTED] a quitté sa maison située dans le quartier [REDACTED] le 3 décembre 2013, deux jours avant l'entrée des Anti-Balaka à BANGUI, le 5 décembre. Comme il était Yulu (une branche de l'ethnie Gula, ethnie de DJOTODIA), les Anti-Balaka sont venus le matin du 8 décembre piller chez lui. Le même jour, vers 15 heures, [REDACTED]

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 4 sur 16

CAR-OTP-2054-0252



[REDACTED]

18. Lorsqu'ils sont arrivés, [REDACTED] n'était pas présent car la maison [REDACTED] avait été détruite par les Anti-Balaka et [REDACTED] était allé constater les dégâts. La maison [REDACTED] avait été détruite parce que les Anti-Balaka avaient appris qu'il était de connivence avec [REDACTED] au temps du règne de DJOTODIA. Sous DJOTODIA, [REDACTED] demandait à [REDACTED] de cacher des armes dans des maisons de chrétiens, pour pouvoir par la suite se glorifier de les avoir découvertes.

19. À leur arrivée à la maison, [REDACTED] m'ont demandé où était [REDACTED] qui m'a dit de leur dire de l'attendre, qu'ensemble ils trouveraient une stratégie pour aller récupérer les affaires du [REDACTED] chez les Anti-Balaka. Cependant [REDACTED] étaient impatients et comme [REDACTED] n'arrivait pas, ils ont décidé dix ou quinze minutes plus tard de partir sur le conseil d'un jeune prénommé [REDACTED] (Je pense [REDACTED] leur a dit de ne pas attendre car il espérait tirer un bénéfice de la restitution des affaires). Je suis alors parti avec eux afin de pouvoir ensuite rendre compte [REDACTED] nous a accompagnés. Alors que nous étions en route je leur ai dit qu'il était risqué de nous rendre dans la base des Anti-Balaka sans le chef de quartier, mais ils ne m'ont pas écouté.

20. Nous sommes arrivés à la base Anti-Balaka. Cette base était au milieu de la colline qui est située entre la cité Jean XXIII et le quartier BOY-RABE (numéro 1 ANNEXE B). Elle était établie dans une maison en chantier qui appartenait à un médecin qui était alors en France. Les Anti-Balaka avaient implanté leur première base dans cette maison lorsqu'ils sont entrés dans cité Jean XXIII 2 le 5 décembre 2013. C'était la seule base Anti-Balaka dans le quartier à ce moment-là, nous supposons donc que les affaires [REDACTED] y étaient entreposées.

21. La concession dans laquelle elle avait été installée était en hauteur, à flanc de colline. Elle avait été construite sur un terrain qui avait été aplani. Juste après la maison, la colline remontait et faisait comme un mur. Il y avait un espace entre la maison et la reprise de la colline. La concession comprenait : un bâtiment principal (numéro 3 ANNEXE A) ; une véranda (numéro 2 ANNEXE A) et un autre bâtiment qui servait de cuisine (numéro 1 ANNEXE A). Je sais qu'il s'agissait de la cuisine car j'ai vu 5 ou 7 femmes Anti-Balaka qui faisaient des va-et-vient entre la cuisine et la maison. Un troisième bâtiment, tout en long, comprenait plusieurs pièces (numéro 4 ANNEXE A).

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



22. Lorsque nous sommes arrivés dans la base, il y avait des canapés dans la cour de la concession. [REDACTED] et un aide de camp étaient assis sur l'un d'eux (numéro 7 ANNEXE A), trois Anti-Balaka, habillés en civil, qui portaient des gris-gris et dont deux avaient une arme traditionnelle appelée *ga na pointe*, étaient assis sur un second canapé (numéro 8 ANNEXE A). Ils nous ont fait nous asseoir moi [REDACTED] sur le troisième (numéro 6 ANNEXE A) et ont fait s'agenouiller [REDACTED] sur le sol (numéro 9 ANNEXE A).
23. Je précise que je ne connaissais pas [REDACTED] auparavant. [REDACTED] ne s'est pas présenté et je n'ai entendu personne dans la base l'appeler par son nom. Cependant j'ai pu le reconnaître car je l'avais vu plus tôt à deux occasions et des gens l'avaient alors désigné en disant « ça c'est [REDACTED] ». Je pense que c'est un surnom mais je ne connais pas son nom. La première fois que j'avais vu [REDACTED] était le 5 décembre 2013. Les Anti-Balaka se repliaient dans notre quartier depuis la route principale après s'être battus avec les Seleka. [REDACTED] était alors accompagné d'une trentaine d'éléments qui marchaient en file indienne. Je l'ai vu une seconde fois, je crois le 7 décembre 2013, passer avec ses éléments sur la route en direction de PK12. De plus, en ville on disait que cette base était le camp commandé par [REDACTED].
24. [REDACTED] et nous devons faire la même taille [REDACTED]. Il était barbu (une petite barbe) et avait des favoris (barbe sur les tempes). Il est plus costaud que moi, il est musclé. Ce jour-là il était torse nu et portait un jean déchiré. Sur la poitrine il avait des gris-gris en croix, et autour de la tête, qui lui cerclait le front, un bandeau sur lequel étaient fixés [REDACTED]. En le voyant on ne pouvait que se dire qu'il était un chef. Il avait aussi [REDACTED]. Il y avait plusieurs choses sur [REDACTED]. Lorsque [REDACTED] était assis sur le canapé, il avait d'un côté son AK 45 et de l'autre une arme sur un trépied, un lance-roquettes et des armes traditionnelles (*ga na pointes* – un terme Sango qui veut dire « apporte-moi les pointes »). Il y avait d'autres armes dont je ne connais pas le nom, une arme utilisée par les snipers, avec un long pied. Je ne m'y connais pas vraiment en armes.
25. J'ai aussi compris [REDACTED] était présent car lorsque nous sommes entrés dans la base il a dit qu'il était [REDACTED] Anti-Balaka. Or, avant que les Anti-Balaka n'arrivent, on entendait [REDACTED] s'appelait [REDACTED]. C'est comme cela que j'ai déduit son identité. [REDACTED] qui avait été [REDACTED] à l'arrivée de DJOTODIA. Il était donc inactif et a rejoint les Anti-Balaka lorsqu'ils sont arrivés. Il sortait avec une fille [REDACTED]. C'est elle qui racontait cela. Elle est mariée et habite dans le quartier [REDACTED] arrondissement. [REDACTED] est de grande taille et mince. Il est toujours habillé d'un grand boubou (djallabiyé). Lorsque je l'ai vu dans la base, il n'avait pas d'arme.

[REDACTED] était plus âgé que [REDACTED]. Mais lorsqu'il venait lui parler il disait « Autorité ».

26. Je pense que la troisième personne assise sur le même canapé qu'eux était un aide de camp. Je déduis cela car un aide de camp est très proche de son chef, et c'est lui qui portait [REDACTED]. Au moment où [REDACTED] parlait avec [REDACTED], il a voulu les effrayer et donc l'aide de camp lui a donné sa [REDACTED]. L'aide de camp était vêtu d'une tenue militaire, mais sans manche, et était chaussé de tongs. Il avait un pistolet automatique ainsi qu'une kalachnikov dans le dos.
27. Dès que nous sommes arrivés, [REDACTED] nous a demandé qui nous étions. Les [REDACTED] ont répondu qu'ils étaient [REDACTED]. L'aide de camp nous a demandé à moi et [REDACTED] qui nous étions et nous a dit de nous asseoir à part sur un divan. Les [REDACTED] ont eux été forcés de s'agenouiller.
28. [REDACTED] leur a alors dit de dire la vérité, de dire s'ils étaient véritablement les [REDACTED] et que dans ce cas [REDACTED] leur seraient rendues. Ils ont donc confirmé être [REDACTED]. Leurs questions, tantôt posées par [REDACTED] se sont alors intensifiées. L'aide de camp était plus bouillant lorsqu'il posait des questions et [REDACTED] essayait de le calmer. On leur demandait quelle était leur ethnie, quel était le lien entre [REDACTED] et DJOTODIA. Les [REDACTED] était un [REDACTED] et qu'il voyageait beaucoup pour son travail, qu'il n'y avait pas de lien entre [REDACTED] et DJOTODIA.
29. À un moment donné, pendant cet interrogatoire, alors que [REDACTED] étaient à genoux, [REDACTED] un FACA qui était un militaire du temps de BOZIZE, est arrivé. Il est sorti de d'une des pièces (numéro 10 ANNEXE A) du grand bâtiment. Je pense qu'il est venu voir ce qui se passait car il entendait les interrogatoires. Il n'a rien dit et est retourné dans la pièce dont il était sorti. Il portait un AK en bandoulière et un pistolet automatique. Je l'ai reconnu car au temps de BOZIZE il habitait à [REDACTED] et je l'avais vu dans le quartier. Nous n'avions pas d'affinités. Il est un peu plus petit que moi (moins d'1 mètre [REDACTED]) et est costaud. Avant que les Anti-Balaka n'entrent dans BANGUI, il a été [REDACTED]. A cette époque [REDACTED] les Anti-Balaka formaient un groupe d'auto-défense. C'est une fois que les Anti-Balaka sont entrés dans BANGUI qu'on a appris [REDACTED].
30. Alors que les [REDACTED] étaient toujours agenouillés et en train d'être interrogés, 8 à 10 minutes après la venue de [REDACTED] est arrivé dans la base. Il est venu de l'extérieur avec ses propres éléments, une dizaine. Il est entré [REDACTED]

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 7 sur 16

CAR-OTP-2054-0255



dans la base par un sentier qui descendait la colline vers BOY-RABE (numéro 11 ANNEXE A) et a fait un tour. Je précise que la base avait une deuxième entrée qui donnait sur un sentier descendant sur la Cité Jean XXIII 2 (numéro 12 ANNEXE A).

31. Je ne savais pas qui il était à ce moment-là. J'ai compris qui il était deux ou trois semaines plus tard. Un jour, il était venu au bar [REDACTED] et avait fait des tirs de sommation. J'étais présent. J'ai entendu des gens dire que c'était [REDACTED] et ça a été la débandade. [REDACTED]

32. Quand [REDACTED] et l'aide de camp se sont levés ainsi que les trois Anti-Balaka. [REDACTED] a fait comme un garde à vous et lui a dit [REDACTED] [REDACTED] a dit en s'adressant directement à [REDACTED] en Sango : « libérez ces deux-là » (en faisant un geste pour nous montrer [REDACTED] et moi), « les trois qui sont là, vous les gardez » (en désignant [REDACTED]). Il n'a pas dit pourquoi ils devaient les garder. Je pense qu'on avait informé [REDACTED] de ce qui se passait et que c'est pour cette raison qu'il est venu. Je dis cela car [REDACTED] n'a posé aucune question. Il n'a pas demandé qui nous étions ni pourquoi nous étions là et il ne m'a pas semblé surpris. [REDACTED] n'a rien répondu à [REDACTED]. À ce moment-là [REDACTED] étaient toujours à genoux et pas encore attachés. [REDACTED] n'est pas resté dans la base. Il a juste dit cela et il est parti.

33. L'interrogatoire [REDACTED] s'est ensuite poursuivi. À un moment donné, comme ils insistaient sur l'ethnie à laquelle [REDACTED] appartenaient, ceux-ci ont répondu qu'ils étaient des Banda de [REDACTED]. J'ai été interrogé par [REDACTED] sur l'ethnie [REDACTED] : il m'a demandé s'ils étaient des Gula. Avant de me poser la question, [REDACTED] m'a d'abord intimidé. Il a dit que je serais également ligoté si je ne disais pas la vérité. J'ai répondu que je savais seulement que [REDACTED] était [REDACTED] que je ne connaissais pas son ethnie. [REDACTED] a ensuite dit à [REDACTED] « toi tu es voisin direct [REDACTED] tu dois connaître son ethnie » [REDACTED] a répondu que [REDACTED] était de l'ethnie Yulu (même branche que l'ethnie Gula) et, tout de suite, les 3 Anti-Balaka se sont rués sur [REDACTED] et les ont ligotés avec une sorte de corde (technique *arbatachar* – un terme arabe) : ils leur ont demandé de se coucher sur le ventre et ont attaché leurs bras et leurs chevilles ensemble, avec la même corde (leur corps formait comme un arc de cercle). Seule leur poitrine touchait le sol. Je ne sais pas si [REDACTED] a fait signe aux trois éléments Anti-Balaka de les attacher.

34. En fait les Anti-Balaka avaient un problème avec les Gula parce que ceux-ci étaient de l'ethnie de DJOTODIA. Egalement les Anti-Balaka ciblaient les personnes qui avaient collaboré avec DJOTODIA, qui avaient occupé des postes sous son règne. Si cette personne était chrétienne, ils ne la tuaient pas pour cette raison, mais lui



demandaient une grosse somme d'argent. Tel a été le cas d'un voisin proche de chez nous dénommé [REDACTED] qui avait d'abord travaillé avec BOZIZE, puis qui après l'entrée de DJOTODIA avait occupé la fonction de directeur des impôts (droits indirects). Sa concession était voisine de la nôtre. Environ une semaine après la capture [REDACTED] les éléments Anti-Balaka de [REDACTED] ont fait pression sur [REDACTED] pour qu'il leur donne de l'argent. Ils lui ont dit « nous n'avons pas besoin de te faire du mal, mais puisque tu as occupé un grand poste avec DJOTODIA tu dois nous donner au minimum 500 000 francs CFA et nous te laisserons tranquille » [REDACTED] leur a donné 800 000 francs CFA.

35. Après que [REDACTED] ont été attachés, les trois éléments Anti-Balaka ont voulu les frapper avec leurs *ga na pointes*. Mais [REDACTED] a dit : « non vous ne faites pas cela ici, vous les emmenez derrière la maison ». Les trois éléments Anti-Balaka ont donc emmené [REDACTED] derrière la maison (numéro 5 ANNEXE A), chacun des Anti-Balaka saisissant un des frères par la corde qui le liait.
36. Peu de temps après, [REDACTED] s'est levé et est allé derrière la maison pour les rejoindre. À partir de ce moment-là nous avons entendu des cris et des pleurs. Je pense que c'est [REDACTED] qui a donné l'ordre que la torture commence après être parti derrière la maison. [REDACTED] criaient qu'ils étaient des Banda, ils niaient leur ethnie et ils pleuraient. Alors qu'on entendait les frères se débattre, j'ai fait signe à [REDACTED] qui a alors demandé si nous pouvions partir. Mais [REDACTED] a répondu que nous devions attendre que l'« autorité », c'est-à-dire [REDACTED] revienne. [REDACTED] nous a alors dit, à moi et à [REDACTED] « vous n'avez rien entendu, vous n'avez rien vu. Si jamais on écoute quelque chose par rapport à ce qui s'est passé ici, c'est toi [REDACTED] qu'on va poursuivre et si jamais on te manque, c'est [REDACTED] qu'on prendra » [REDACTED] est revenu 5 à 8 minutes plus tard et a dit que nous ne pouvions pas partir tout de suite. Lui et [REDACTED] ont murmuré entre eux et c'est dix minutes plus tard que l'aide de camp nous a dit de partir. À ce moment-là, les éléments Anti-Balaka étaient toujours derrière la maison en train de torturer [REDACTED]. Lorsque nous sommes partis nous les entendions toujours crier. On entendait des bruits de coups, comme si on prenait quelque chose de lourd pour les frapper.
37. Je ne sais pas à quelle heure exactement je suis rentré à la maison, mais je suis resté dans la base environ 45 minutes. [REDACTED] était revenu. On lui avait dit que moi et [REDACTED] étions partis et il avait essayé de me joindre au téléphone. Mais les Anti-Balaka m'avaient pris mon téléphone et donc il n'avait pas pu me contacter. Lorsque je suis arrivé, j'ai expliqué ce qui s'était passé, que j'avais dit [REDACTED] de l'attendre mais que [REDACTED] leur avait conseillé de partir tout de suite.
38. [REDACTED] a appelé [REDACTED] peu de temps après notre retour à la maison et lui a demandé s'il avait des nouvelles [REDACTED] lui a expliqué ce

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



qui s'était passé. [REDACTED] a commencé à supplier [REDACTED]. Il lui a demandé d'essayer de libérer [REDACTED] car s'ils apprenaient qu'ils étaient de son ethnie, c'était fini pour eux.

39. [REDACTED] sont allés à la base et je les ai accompagnés. Je leur ai indiqué la base mais je suis resté à l'extérieur car j'avais peur que les Anti-Balaka me trouvent suspect s'ils me voyaient revenir. [REDACTED] a eu une conversation avec [REDACTED]. Ils ont dû rester dans la base 10-15 minutes et nous sommes ensuite rentrés à la maison. [REDACTED] a dit à [REDACTED] de demander 150 000 francs CFA au [REDACTED] pour qu'il restitue les affaires et libère [REDACTED].
40. Une fois revenu à la maison, [REDACTED] et lui a dit avoir vu ses affaires dans la base (six valises, un groupe électrogène, trois malles, un écran plasma de télévision, un décodeur, des matelas en mousse qui étaient entreposés dans le salon de la maison (numéro 3 ANNEXE A), que [REDACTED] lui avait dit que [REDACTED] était là. [REDACTED] n'avait pas pu les voir, mais [REDACTED] avait dit que si [REDACTED] donnait de l'argent, ses frères et ses affaires lui seraient rendus.
41. Le lendemain, [REDACTED] a envoyé quelqu'un porter l'argent [REDACTED]. [REDACTED] est reparti avec [REDACTED] voir [REDACTED] et lui a remis l'argent. [REDACTED] a dit qu'ils allaient porter les affaires [REDACTED] chez lui et que ce n'est qu'ensuite qu'il libérerait [REDACTED].
42. Quelques instants après le retour de [REDACTED] à la maison, les hommes de [REDACTED] ont ramené les affaires [REDACTED]. [REDACTED] leur a demandé où étaient [REDACTED]. Ils ont répondu que « l'autorité » avait dit qu'il fallait d'abord ramener les affaires et que [REDACTED] seraient libérés ensuite. [REDACTED] informait le [REDACTED] au fur-et-à-mesure. Il l'a donc appelé pour lui rapporter cela.
43. [REDACTED] a alors appelé chacune des familles de [REDACTED] afin de demander s'ils étaient revenus. Mais aucun d'eux n'était rentré. [REDACTED] a demandé à [REDACTED] de continuer à chercher [REDACTED] mais [REDACTED] a répondu avoir fait tout ce qu'il pouvait faire, qu'il ne voulait pas retourner à la base Anti-Balaka car sinon ils soupçonneraient quelque chose et sa vie serait en danger.
44. La nuit qui a suivi, [REDACTED] a reçu des appels [REDACTED] où il en était par [REDACTED].

rapport à la situation [REDACTED] Je pense [REDACTED]
[REDACTED] avait donné le numéro de téléphone de [REDACTED] à ces trois personnes.

45. [REDACTED] a commencé à mener sa petite enquête et il a appris que le lendemain du jour où moi et [REDACTED] étions allés à la base Anti-Balaka, les Anti-Balaka les avaient emmenés derrière la colline et les avaient tués et enterrés-là. Il en a informé [REDACTED] m'a dit que quelqu'un de la base lui avait rapporté cela secrètement, mais il ne m'a pas dit le nom de la personne qui lui a donné cette information, pour la protéger.
46. À partir du moment où [REDACTED] a informé [REDACTED] il nous a dit de partir nous réfugier hors de la maison, que lui seul allait rester. Les rumeurs ont commencé à courir chez les Anti-Balaka et nous n'avons plus eu la paix à la maison. Les Anti-Balaka sont venus chercher [REDACTED] par deux fois pour aller l'interroger à la base de [REDACTED] n'a pas précisé qui l'a interrogé. Ils voulaient qu'il avoue que c'est lui qui avait donné l'information selon laquelle les [REDACTED] avaient été tués. Ils ont relâché [REDACTED]

Bases Anti-Balaka dont j'ai connaissance

47. J'ai connaissance d'autres bases Anti-Balaka que celle où je me suis rendu avec [REDACTED]
48. [REDACTED] et ses éléments se sont installés à BOY-RABE dans la maison [REDACTED] (numéro 2 ANNEXE B). J'ignore quand il s'est installé dans cette maison. J'ai entendu dire qu'il avait tué le fils de [REDACTED] et que celle-ci est partie vers [REDACTED] est aussi originaire. Le fait [REDACTED] a tué son cousin a mis la population des environs en débandade et des gens de BOY-RABE se sont réfugiés chez nous. C'est comme cela que j'ai eu cette information. Je suis passé quelques fois devant cette maison après le départ [REDACTED] de BANGUI et on m'a dit que c'est là [REDACTED] avait habité. J'y ai vu des carcasses de voiture et on m'avait rapporté que quand [REDACTED] entendait que dans une famille, il y avait un véhicule, notamment [REDACTED] et ses éléments allaient les voler. Après ils [REDACTED] et lui et ses éléments utilisaient les voitures. Lorsqu'elles tombaient en panne, il les désossait pour récupérer des pièces.
49. Plus tard (je ne me souviens pas de la date) le domicile du [REDACTED] proche de chez nous (numéro 3 ANNEXE B), a été occupé par des Anti-Balaka venus de BOSSANGO, qui s'y sont installés. Je sais qu'ils étaient de BOSSANGO car ils parlaient le Gbaya de cette région. Je les entendais lorsqu'ils passaient devant chez nous. Ils avaient des armes traditionnelles et des armes à feu, je pouvais donc

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



voir qu'il s'agissait d'Anti-Balaka. Les Anti-Balaka dans cette base étaient une vingtaine. Ils sont restés 3 ou 4 mois. Parmi ces Anti-Balaka un individu dont j'ignore le nom jouait le rôle de chef : il pouvait les réunir en les appelant (je pouvais voir ce qui se passait [REDACTED] de notre cuisine).

50. Un autre groupe d'Anti-Balaka venu de [REDACTED] s'est installé dans la maison en construction [REDACTED] située dans le quartier Cité Jean XXIII 3 (numéro 4 ANNEXE B). C'est comme s'ils ciblaient les endroits pour installer leurs bases, ils devaient être informés des maisons des musulmans. Ces Anti-Balaka étaient des éléments [REDACTED]. En effet, j'ai appris qu'une partie des éléments [REDACTED] et que ceux-ci étaient commandés par un chef délégué par [REDACTED]. Ce sont eux qui sont venus et ont occupé cette maison. Lorsqu'ils sont arrivés, ils ont appelé le chef de ce quartier [REDACTED] [REDACTED] pour lui dire qu'ils ne venaient pas [REDACTED] pour faire des dégâts mais pour restaurer la sécurité dans le quartier. Pourtant à leur arrivée, ils ont fait des tirs de sommation pour intimider les gens, donc pour moi ce ne sont pas des gens qui venaient instaurer la paix. Je ne suis pas passé devant cette base car j'avais peur d'eux.

Informations sur [REDACTED]

51. Quand [REDACTED] qui était un haut gradé dans les FACA, a su que les Anti-Balaka progressaient vers BANGUI, il est parti en brousse avec ses éléments et les a rejoints à [REDACTED]. Il est revenu avec les Anti-Balaka et ils se sont installés dans la base de [REDACTED] dont je parle dans ma déclaration, où ont été capturés [REDACTED]. Je sais que [REDACTED] est parti dans la brousse car mon père étant le chef du quartier, il était informé de ce qui se passait, y compris par des éléments de [REDACTED] issus du voisinage, je ne sais pas par qui. Un des éléments de [REDACTED] qui vivait dans le voisinage s'appelle [REDACTED] (le petit-frère [REDACTED]) un haut-gradé de l'armée, qui gérait [REDACTED]. Je n'ai pas son numéro de téléphone. J'ai également appris que [REDACTED] était chargé d'alimenter les Anti-Balaka en armes parce que vu sa position dans l'armée, il savait où se trouvaient les stocks d'armes.
52. Entre un et trois mois après la capture des frères MADRESS, 12 Puissance a quitté sa base sur la colline. Quand 12 PUISSANCES est parti, KONATE est venu dans le quartier avec ses éléments et a loué une maison près de celle dans laquelle les éléments de BOUCA s'étaient installés. Cette maison que KONATE a loué était dos à celle du docteur MADRESS. Elle était clôturée. C'est là que lui et ses éléments dormaient (numéro 5 sur l'ANNEXE B).
53. Concernant ANDJILO, les Anti-Balaka devaient l'appeler Général ANDJILO, ou « Mon Général ». Mais si la personne disait seulement « ANDJILO », il la tuait. Je

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 12 sur 16

CAR-OTP-2054-0260

sais cela car à BOY-RABE, un jour (trois ou quatre mois après l'arrestation [redacted] et un caporal FACA du régiment du [redacted] stationné à BOY-RABE, se sont rencontrés. Ce caporal, militaire formé et conscient [redacted] n'était pas un militaire, ne s'est pas abaissé à se mettre au garde à vous. [redacted] l'a mal pris et lui a tiré dessus.

54. Après [redacted] a donné l'ordre de chasser [redacted] du quartier. [redacted] a fui BOY-RABE et s'est réfugié dans la maison que [redacted] avait loué. Le lendemain, [redacted] est alors allé attaquer la base de [redacted]. Ce jour-là, la population est arrivée dans le quartier en disant que [redacted] arrivait pour chasser [redacted]. De chez moi, je voyais la cour de la maison où logeait [redacted] je le voyais jouer aux cartes. Quand la population est arrivée, j'ai vu [redacted] aller dans la maison devant laquelle le [redacted] était garé. Puis, peu de temps après, j'ai vu le véhicule [redacted] partir. Tout le monde reconnaissait [redacted]. Au cours de l'attaque de [redacted] le chauffeur de [redacted]. Après cet incident [redacted] n'est pas revenu. J'ai entendu dire qu'il s'était réfugié à [redacted].
55. Je pense [redacted] n'avaient pas de bonnes relations. Car lors de l'arrestation [redacted], j'ai ressenti une tension entre les deux : [redacted] ne s'est pas levé à l'arrivée [redacted] et ne lui a pas adressé la parole. Selon moi, [redacted] était frustré car [redacted] il était moins éduqué que [redacted] et du coup, [redacted] gouvernement de transition de SAMBA-PANZA. Lorsque SAMBA-PANZA voulait faire passer un message aux Anti-Balaka, elle parlait à NGAISSONA qui était leur représentant auprès du gouvernement, puis NGAISSONA passait par [redacted] un intellectuel qui parlait français, pas par [redacted] qui tenait pourtant à son autorité. Ce sont les rumeurs qui me sont parvenues

ANNEXES

56. ANNEXE A : À la demande des enquêteurs, j'ai réalisé un croquis représentant la base Anti-Balaka dont il est question dans les événements que je relate : sont identifiés par des numéros : 1, la cuisine ; 2, la véranda ; 3, la partie de la maison en construction comprenant plusieurs pièces ; 4, un long bâtiment comprenant plusieurs pièces (débaras, magasin, etc) ; 5, emplacement où les trois éléments Anti-Balaka [redacted] et d'où venaient les cris que j'ai ensuite entendus ; 6, canapé sur lequel j'étais assis avec [redacted] 7, canapé sur lequel étaient assis l'aide de camps, [redacted] 8, canapé sur lequel étaient assis les trois éléments Anti-Balaka habillés en civil ; 9, position [redacted] lorsqu'ils étaient agenouillés ; 10, pièce dont est sorti le Colonel [redacted]

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



[REDACTED] 11, entrée de la base donnant sur un sentier descendant de la colline vers BOY-RABE; 12, entrée de la base donnant sur un sentier descendant de la colline vers la Cité Jean XXIII.

57. ANNEXE B : À la demande des enquêteurs je dessine un croquis situant ces bases. 1 : base dans laquelle je me suis rendu avec [REDACTED] 2: base [REDACTED] à BOY-RABE ; 3: base des Anti-Balaka de BOSSANGO située dans la maison [REDACTED] ; 4: base des Anti-Balaka venus de [REDACTED]

Clôture de l'entretien

58. Il m'a été expliqué que les personnes à qui les juges conféraient le statut de victime seraient autorisées à participer aux audiences et pourraient éventuellement être indemnisées. J'ai été informé de l'existence et du rôle de la Section de la participation des victimes et des réparations, ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une demande en vue d'obtenir le statut de victime et je consens à ce que mes données personnelles lui soient communiquées.
59. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins.
60. Les enquêteurs m'ont informé des mesures de protection susceptibles d'être adoptées pendant ou après l'enquête et/ou le procès.
61. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition du Bureau pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
62. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
63. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
64. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 14 sur 16

CAR-OTP-2054-0262

ATTESTATION DU TÉMOIN

La présente déclaration m'a été lue en sango et est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration de mon plein gré et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelé à témoigner publiquement devant celle-ci.

Signature _____

Date : 22-05-2017

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 15 sur 16

CAR-OTP-2054-0263



ATTESTATION DE L'INTERPRÈTE

1. Je, soussignée [REDACTED] atteste que :
2. Je suis dûment qualifiée pour interpréter du sango au français et de français au sango.
3. Fredo Giscard BABOUE m'a informé qu'il parle et comprend le sango.
4. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du français vers le sango en présence de Fredo Giscard BABOUE, qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
5. Fredo Giscard BABOUE a reconnu que les faits et les questions figurant dans sa déclaration, telle que je l'ai traduite, sont véridiques pour autant qu'il sache et s'en souvienne et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature : [REDACTED]

Date : 22.05.2017

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 16 sur 16

CAR-OTP-2054-0264

